LA RÉGION

LILLE

...ures du général André

Paris, 10 juin.

Le général André s'occupant dans le Temps de l'affaire de « Clamart de mémoire » la publication de nos mémoires portant précisément sur lesquelles il fut ministre. Le 18 mai 1906, étant aux manœuvres, fut appelé à Paris par M. Waldeck-Rousseau qui lui offrit la succession du général Galliffet. Il ajoutait : « Et voici le moment que l'ancien ministre de la guerre fait de conversation avec le président de Conseil ... qui se trouvait, ce soir-là, M. Henri ...

— Général, me dit-il, vous connaissez la situation ... la démission de Galliffet le désordre de ... Je vous ai fait venir pour examiner ... cela avec vous. Si nous nous entendons, je ... demandé de prendre le portefeuille de la ... Dans, je le prendrai moi-même. En tous ... je ne vous pas d'interrogeme. Cette nuit, l'Opinion ... votre nomination ... ministre.

Alors, poidement, nous qu'il cherchait ses mots, ... parce qu'il laissait l'appel de ses pensées et ... soulagé à comparaître méthodiquement ... lui, poidement il m'exposa ses vues et me ... ses inquiétudes.

Il m'avoua que depuis de longues semaines il était ... prêts à des incidents, qu'il avait dû même ... changer le papier de ses chambre à coucher, dont le dessin et la couleur l'obsédaient ... avoir été tant fait ce par lui pendant les intermittences ... blanche.

C'était de l'armée surtout que lui venaient ses plus cruelles angoisses. Il la savait, dans ses ... divisée, et tout virtuel de révolte.

— Nos adversaires, affirma-t-il, avaient préparé un coup de force pour le jour de jugement de Dreyfus. Je ne plus tard, le procès de la Haute-Cour ... ne pouvait que le compromettre ... Je puis vous dire qu'ils n'ont pas tout ... Je puis vous dire qu'ils s'enfoncent ouvertement, entre ... et ... ils étaient préparés et qu'on ... joindre l'action de l'armée à celle de l'émeute. Nous avons pu déjouer tout cela ... Mais, mais l'esprit de rébellion ... et ... toutes les consignes ... manifester.

Il continua longuement sur ce ton.

Il fallait ses poigne vigoureuse pour ... le mal... Était-ce l'estime de cette tâche ?... Il l'espérait... On le lui avait affirmé.

— Quel remède à la situation ?

— Les vous deux, monsieur le président : l'un révolutionnaire et sectaire, l'autre pacifique et ...

Son regard continue d'interroger.

Je poursuivis :

— Le premier consisterait à faire pour l'armée comme il a été fait au 1870 pour la magistrature : ... pendant un temps limité et *brel* les ... de la loi de 1834 sur l'état des officiers et la propriété des grades, comme on a suspendu l'inamovibilité des juges et... *épurer*.

— Le second ?

— Faire les mêmes éliminations, mais sans toucher à l'armée active. Et alors il faudra des ... de la diplomatie ... grande ... et surtout beaucoup de temps. Cependant, on peut obtenir aussi quelques résultats immédiats, qui peut-être feront reculer les uns et ... les autres.

Il réfléchit ne moment et ce ne prononça pas tout de suite. Il prit un dossier sur son bureau et l'ouvrit.

C'étaient des articles de journaux découpés et collés sur des feuilles de papier blanc. Cela faisait de grandes marges et ces marges étaient ... d'annotations et de coups de crayon bleu.

Il me tendit une de ces feuilles.

— C'était une série d'études que publiait le *Temps*, depuis quelques semaines, sous le titre de : « Lettres libres » (*La nation et l'armée*). Elles étaient signées : « Un colonel ».

— Vous connaissez cela ?

— Oui, monsieur le président.

— Savez-vous quel est cet l'auteur ?

Je fis un signe négatif.

— Ce nom, je l'ai cité depuis. Je ne puis le divulguer ici, car c'est celui d'un général en activité de service.

— Qu'en pensez-vous ? continue Waldeck-Rousseau. Tout cela est-il vrai ?

— Rigoureusement.

Il me désigna du doigt certains passages, je ne dirai pas « soulignés », mais cabrés par lui. Je les lisais tout haut :

« ... Le fait pour un officier d'être dévoué au régime républicain, ou même le fait de ne pas mentir d'hostilité à ce régime, ce fait nuit toujours à l'officier. Il n'y a pas d'exemple d'un officier ... qui le fait d'être républicain ait pas eu ...

« ... Nous avons pensé quinze ans pendant lesquels tout officier qui ne manifestait pas après de nos chefs contre le gouvernement était noté comme « intérêt de la politique » ... qu'il était perdu... »

— Est-ce vrai ?

— Oui.

Plus loin, il était question des commissions de classement, des distributrices des grades et des ... sans responsabilité, puisque le vote était secret.

— Quelle est votre conclusion ? demanda M. Waldeck-Rousseau.

— Il faut supprimer les commissions de classement.

— L'écartez-vous ?

— Je l'écarte.

— Alors, vous acceptez le portefeuille de la guerre ?

— Je l'accepte... En entrant ici, j'étais hésitant ; depuis que je vous ai vu, je suis tranquille. Avec vous, je peux tout oser. Je sais que vous ne me faillirez pas.

— Et si vous succombons, ce sera ensemble.

Tout en remplissant de mes nom et prénoms le décret en blanc qu'il avait là, sous la main, et ... mes ... ... il allait envoyer à l'Hyrée, le président du Conseil reprit :

— Il nous faut ce programme minimum. Nous ne pouvons ce ce moment, songer à suspendre la loi de 1834. Nous ce serions probablement pas suivis par toute la majorité. Parmi les modérés qui voient encore avec moi, il en est qui recommandent avant une marche aussi révolutionnaire. Donc, adoptons provisoirement votre second remède : la marche progressive et prudente, quoique énergique, vers l'épuration. Si cela ne suffit pas, nous en viendrons ces grands moyens. Voyons, quelles sont les mesures les plus urgentes à prendre, selon vous.

— D'abord, modifier le paragraphe des barèmes de l'état-major général. C'est la cervoise de l'armée. C'est lui qui impressionne et gouverne tout le corps. Il est ce qui donne de tout le mal.

— Oui, Billot lui-même a déclaré que c'était une « fumisterie ». Après ?

— Réunir par notes significatives les officiers républicains, leur rendre l'espoir, leur permettre de relever la tête.

LES GREVES DANS LA RÉGION

A LILLE

A l'usine de Fives

Samedi matin, la délégation des grévistes s'est présentée à l'usine et a été reçue par M. Salmon, directeur.

Au cours de cette entrevue, le directeur avisa les délégués que l'ouvrier Cadie avait réintégré ses ateliers, mais avec une mise à pied de huit jours. Quant au départ de M. Bordes, actuellement en vacances, le directeur déclare n'avoir aucune raison de se priver des services de son chef d'atelier.

A 3 heures, à l'Alexandre, les grévistes étaient réunis pour apprendre le résultat des démarches des ouvriers délégués, qui rendirent compte de leur mission.

Les ouvriers ont décidé ensuite de se réunir à nouveau lundi à 10 heures du matin à l'Alexandre, pour discuter sur la reprise du travail ou sur le continuation de la grève jusqu'à complète satisfaction.

A 5 heures, la télégraphie s'est présentée à la direction de l'usine pour décliner que les ouvriers conservaient l'espoir du prochain départ de M. Bordes.

Les ouvriers du Livre

A le suite d'une entrevue qui a eu lieu vendredi soir, entre MM. Liégeois-Six, président du Syndicat des Maîtres-Imprimeurs, Masson, président de la Chambre syndicale ouvrière, et Liochon, du Comité central du Livre, une nouvelle réunion paritaire se tiendra dimanche, au siège de la Société Industrielle, à l'effet de décider s'il y a lieu de revenir sur les concessions antérieurement consenties.

Samedi matin, les novelers ont tenu leur réunion quotidienne ; je attendent que les maîtres-imprimeurs se soient réunis avant de prendre de nouvelles décisions.

☆☆

M. Liochon, délégué de la Fédération du Livre, nous adresse la lettre suivante :

Je compte sur votre impartialité pour insérer dans votre journal une rectification à la note communiquée par MM. les maîtres-imprimeurs et que vous avez publiée concernant la situation de l'imprimerie à Paris.

La note patronale affirme que les 300 maisons qui ont repris le travail ont conservé le salaire de 6 fr. 50 et accordé la taire des heures par jour, contrairement à ce qu'ont annoncé certains journaux inspirés par le Syndicat ouvrier.

J'oppose à cette note, ce ce qui concerne les conditions de travail, le démenti le plus formel. Pour ce qui a trait à l'inspiration des journaux, l'*Echo du Nord* ayant annoncé la nouvelle première à Lille que 300 maisons avaient donné satisfaction, il est facile de croire que ce n'est pas le syndicat qui l'a inspiré.

Voici pour la situation de Paris : Avant la grève, les maîtres-imprimeurs avaient accepté le journée de neuf heures, 6.50 centimes par jour, 0.10 centimes du mille de lettres et 0.25 centimes de gratification pour les heures supplémentaires jusqu'à minuit. Les ouvriers demandaient une augmentation de 0.50 centimes par jour, 0.1 centimes du mille de lettres et une gratification de 0.30 centimes pour les heures supplémentaires.

C'est cette différence de propositions patronales avec les propositions ouvrières qui a amené la grève.

Le jour de mon départ de Paris, 3.500 syndiqués et un plus les non-syndiqués, travaillaient pendant neuf heures dans les conditions exigées par le syndicat.

Aujourd'hui, il reste 800 syndiqués en grève et 200 non-syndiqués.

Trois imprimeries seulement ont été mises à l'index.

Recevez, Monsieur, etc.,

C. LIOCHON,
Délégué de la Fédération Française du Livre.

A SAINT-AMAND

LA GRÈVE DES FAIENCIERS

Le conflit qui s'était déclaré à la Société amandinoise ha faïencerie vient d'être réglé. Les ouvriers ont obtenu satisfaction après une entrevue avec le conseil d'administration.

Leurs revendications ont été acceptées ; seuls, cette grève et trait à la reprise n'a pas été admise en totalité, mais cependant, ils ont obtenu une importante concession. En effet, le vérificateur doubleit le nombre de pièces malfaçonnées, à l'avenir, il ne sera plus retenu que le moitié de ces pièces.

Le travail sera repris lundi matin.

A MARQUISE

Chez les Carriers

FIN DE LA GRÈVE

Tous les carriers des quatre établissements de Marquise éteinte par la grève ont repris le travail jeudi, aux conditions affichées par les patrons. Nul renvoi n'a été prononcé pour faits de grève.

UN OUVRIER ÉLECTROCUTÉ

à Blanc-Misseron

Sauvetage émouvant — Victime dans un état grave

Vendredi, vers 9 heures du matin, le nommé Jules-Alfred Bosigny travaillait à la réfection des fils téléphoniques sur le toit de la maison de M. Bernard, près de la gendemerie, lorsque tout à coup il chancela et s'abattit sur les fils électriques, à ce moment transmettant d'un courant de 5000 volts.

Le malheureux fut aussitôt électrocuté et le corps demeura en équilibre sur les fils qui le supportaient à hauteur des reins.

Le courant était tellement intense qu'on voyait de la fumée s'échapper des poches du pantalon de l'infortuné.

Le brigadier à gendarmerie Cagnoncle, qui se trouvait sur le seuil de la caserne au moment où l'accident se produisit, donne aussitôt l'alarme ; puis, comme les secours n'arrivaient pas suffisamment vite, il se mit résolument à gravir l'échelle donnant accès au toit, sans vouloir songer un moment au danger qu'il courait.

A ce moment survint M. Lefebvre, adjoint au maire, qui, en conjonction avec le brigadier Cagnoncle de ne pas accomplir un acte qui pouvait lui être fatal.

Mais, n'écoutant que son courage, le brigadier ne voulut tenir aucun compte de l'avertissement de M. Lefebvre, et au risque de se faire lui-même électrocuter, il pénétra dans le maison de M. Bernard, et il gagna le toit en passant par une lucarne.

Sitôt à portée de Bosigny, il le saisit par les jambes et, avec bouteant sur la bordure du toit, il parvint à retirer à lui l'infortuné ouvrier.

La scène était émotionnante, car, si pendant une seconde seulement le brigadier avait cessé de maintenir Bosigny au moment où le courant était coupé, le malheureux était propulsé dans le vide.

Le courage et le sang froid montrés jusque-là par le brigadier, se grâce auxquels Bosigny avait échappé à la mort, se renouvelèrent lorsque, sur le toit, le brigadier maintenant l'ouvrier dans son bras, il sobir en descendit par les intelligentes locations rythmées, aidé de M. Blanchard qui était venu à son aide.

Lorsque les deux hommes se furent rendus compte que Bosigny resplrait encore, ils le transportèrent dans le grenier de la maison de M. Bernard, où les soins lui furent aussitôt donnés par M. le docteur Charles.

Le praticien constate une brûlure à le cuisse gauche, prolonde jusqu'à l'os, et des brûlures au bras gauche, à le main et au sommet de la tête.

Après les premiers pansements, Bosigny fut transporté à l'Hôtel Dieu de Valenciennes.

L'état de Bosigny, qui est âgé de 36 ans et est père de 7 enfants, est grave.

LES BANDITS D'HAZEBROUCK

Encore deux arrestations en Belgique. — Nouvelles perquisitions

M. Boudry, juge d'instruction à Béthune, est allé passer les deux journées de jeudi et de vendredi en Belgique, où il s'est entretenu des crimes de la bande avec les magistrats de Courtrai et d'Ypres.

Vendredi après-midi, le parquet de Courtrai a fait arrêter à Vavelghem Henri Dekimpe, 38 ans, et Alphonse Verbecke, 42 ans. Ces deux individus ont, avec Abel Pollet et Camille Guyard, dit *Paper*, commis le crime de Locon, dont nous avons rappelé la scène dans un récent numéro.

Des perquisitions faites à Poperinghe dans un cabaret tenu par la femme Parrot ont amené la découverte de plusieurs bijoux qui pourraient bien avoir été volés à Violaines.

La catastrophe de Courrières

Cadavres reconnus

Dans la journée de samedi dernier, 20 cadavres ont été remontés de la fosse n° 4 sinistrée de Courrières. 15 ont été reconnus : en sont ceux de : Noël Tison, Léon Demaude (père), Jean-Baptiste Demeude, Charles-Louis Herreng, Lucien Kumme, Eugène Nicolas (portion), Martial Nicolas, Henri Roger, François Monier, Alexandre Tison, Alphonse Gellet, Hippolyte Roger, Noé Brasseur (père), Bernard Danglot, de Méricourt-Corons — Lusset Joseph dit Henri, de Méricourt-Village, et Joseph Venaf, de Noyelles-sous-Lens. Quatre non reconnus.

Il n'est remonté aucun corps à la fosse n° 2.

☆☆

21 affaires en règlement de pensions ont été appelées samedi matin devant le tribunal civil d'Arras.

5 affaires où les intéressés avaient précédemment refusés tout arrangement ont été sur leur demande l'objet de procès-verbaux de conciliation.

13 affaires nouvelles ont été conciliées et 3 renvoyées devant le tribunal.

A ce jour, le nombre total d'affaires appelées est de 215 par lesquelles 171 ont été conciliées, soit 80 0/0 et 43 renvoyées devant le tribunal, soit 20 0/0.

L'élection de la 5e circonscription de Lille. — Sur les huit élections qui avaient été inscrites à l'ordre du jour de la Chambre de vendredi, quatre seulement ont été validées.

Les autres, celles de MM. Pierre Leroy-Beaulieu, à Montpellier ; Lebouef, à Paris ; Tassin, à Blois, et Detaunay à Lille, ont été retirées, des oppositions s'étant fait jour pour combattre la validation proposée par les bureaux. Ainsi, M. Steeg, dans l'élection de Montpellier ; Breton, dans celle de Blois, et **Delecroix, dans celle de Lille.**

C'autre part, le *Rassemblement*, au sujet de l'élection de la 5e circonscription de Lille, une note dont nous extrayons ce passage :

Au dossier se trouvait, paraît-il, la copie d'une lettre que M. Potié, sénateur, aurait écrite aux mairies et à différentes personnes habitant les communes de la circonscription et dans laquelle il promettait des robes et des palmes si son frère était élu. Or, M. Potié, sénateur, ayant entendu parler de ce document, a exprimé le désir tout naturel d'en prendre connaissance. Mais, à mystère ! quand on a ouvert le dossier, le papier n'y était plus. Il était envolé.

M. Potié a saisi le bureau de la Chambre et demande à être entendu par le bureau.

Les sapeurs-pompiers et les cérémonies religieuses. — Le préfet du Nord vient d'adresser à tous les communes le circulaire suivante :

Le Préfet du Nord,

A MM. les sous-préfets, maires et officiers commandant les compagnies et subdivisions de sapeurs-pompiers du département :

Certaines municipalités m'ont demandé si, d'après les règlements en vigueur, les sapeurs-pompiers pouvaient assister en corps à des cérémonies religieuses.

Je crois utile de faire connaître, par la présente circulaire, que les corps de sapeurs-pompiers qui sont, par assimilation, soumis aux prescriptions du décret du 4 octobre 1871 sur le service des troupes, doivent, de même que tous les corps de troupe, s'abstenir de prendre part, au corps à des cérémonies revêtant un caractère confessionnel quelconque.

Le Préfet du Nord,
L. VINCENT.

Nous croyons qu'aucun commentaire ne nous nécessaire pour l'application de cette circulaire et que les officiers de sapeurs-pompiers comprendront leur devoir en s'abstenant d'assister aux processions qui doivent avoir lieu incessamment.

Concours de poulinières à Lillers. — Le concours de jumente poulinières, précédemment fixé au 24 juin 1905, à Lillers, est remis à une date ultérieure, qui sera indiquée dans l'arrêté préfectoral réglementant ledit concours, lequel sera incessamment placardé dans toutes les communes.

Les pièces à produire pour les exposante devront être adressées à la sous-préfecture, dix jours avant le date du concours.

La taxe postale dans les rayons frontières. — La taxe d'affranchissement postal pour les lettres à destination de la Belgique et de la Suisse sera de dix centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, lorsque la distance, en ligne droite, entre le bureau d'origine et le bureau de destination ne dépassera pas 30 kilomètres.

Navigation. — M. Louis Boucher, armateur au régiment de sapeurs-pompiers, est nommé pontier de 2e classe et attaché, dès le département du 2e Nord, au service du canal de Mons à Condé (port-levis de Saint-Aybert), en remplacement de M. Winley, appelé à un autre poste.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Lille. — On annonce la mort, à l'âge de soixante-quatre ans, de Mme Louis Colin, femme de l'entrepreneur de la voirie. Nous présentons à son mari et à ses fils nos sincères condoléances.

A Annœulin. — Les obsèques de M. Antoine Mancoy ont eu lieu jeudi à 11 h. 1/2, au milieu d'une assistance considérable évaluée à plus d'un millier de personnes. Le deuil était conduit par M. Robinet-Mancoy, gendre, et tous les beaux-frères du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Delobeau, Judas, Robinet père, Sericolon, amis de M. Mancoy.

Nous avons remarqué la Société de Secours mutuels « La Solidarité », dont M. Mancoy était président d'honneur, la société « Saint-Martin », une délégation de la Ligue Radicale, le maire d'Attiches, qui par reconnaissance a prêté son concours pendant la durée du service et sur la personne et à laquelle tous les amis du défunt adressent leurs remerciements.

Selon la volonté de la famille, aucun discours n'a été prononcé.

A Bruay. — Hier, à 10 heures du matin, ont eu lieu les funérailles de M. Louis Givart, décédé mercredi soir, dans sa 77e année. Arrivé à Bruay en 1867, M. Givart a été depuis cette date (juillet 1891) employé à la Compagnie des mines de Bruay comme conducteur de travaux. Nommé conseiller municipal en 1870, il exerça ces fonctions jusqu'au jour de sa mort. M. Givart était très estimé à Bruay et sa mort ne laissera que des regrets.

LILLE

La Maison des Étudiants

« Le Rêve qui bercé nos Anciens se transforme en une réalité aussi belle que vivante, réalité qui dépasse le Rêve. » Telles furent les premières paroles de M. Emile Reoust, le sympathique et aimable Président de l'Union des Étudiants de l'Etat, lorsque nous nous présentâmes à lui pour obtenir quelques renseignements sur le *Maison des Étudiants*.

Grâce ce concours à un homme que la jeunesse des Facultés aime et vénère, M. Lyon, l'éminent Recteur, le projet du *Maison des Étudiants* qui était à l'ordre de jour des Comités successifs depuis vingt ans, aboutit enfin.

Dans ces dernières années surtout, les Étudiants avaient conçu le projet d'une maison qui pût servir de modèle aux Associations françaises et étrangères.

En 1898, M. le professeur Bourgeois disait dans son rapport : « Le centre de réunion, la maison commune, où chacun pourra se rendre avec la compagnie de son choix, pour causer, boire, fumer, discuter, travailler, entendre des conférences, recevoir ses professeurs... » Plus récemment, en 1903, M. Frouassart, alors président de l'Union, déclarait à son tour que Lille ne saurait rester un arrière des villes ayant une Faculté ; Nancy avait sa Maison, son Cercle, où se réunissent les étudiants, Lille aussi devait avoir de même sa Maison des Étudiants, offrant tous les avantages matériels et intellectuels : salle de café et de jeux, salle de spectacle, salle d'hydrothérapie, salle d'escrime et de gymnastique, salle de sections, cabinet noir, bibliothèque, salle de travail et de lecture, etc.

Et voici, comme nous le disions en début, que ce projet, maintenu très étudié, ébauché, arrêté à le grande satisfaction, à la grande joie, pourrait-on ajouter, des nos étudiants.

Cette Maison qui sera en sorte une coopérative intellectuelle où les élèves de l'Université de Lille pourront échanger librement leurs idées, leurs espoirs, où ils pourront se préparer un avenir plus heureux, meilleur à vivre, en apprenant à se connaître, à s'aimer, à se prêter à aide et secours à comme nous le désirerait un membre du comité de l'Union, se dresse le sol et dans quelques jours, quelques semaines au plus, les travaux.

Un philosophe, un homme aimable qui unit le bienveillance à le distinction, l'énergie même en un mot, M. Lyon, le distingué recteur de l'Académie de Lille, pose, on peut le dire, le première pierre de cet édifice qui d'élève actuellement.

Le rôle, le tâche du reporter e parlois de dores nécessités. En le circonstance, on nous pardonnera, et M. Lyon le premier, nous en sommes convaincu, si nous reppelons le terrible chemin de croix parcouru par le Chapelle du mois de janvier 1905. Dans cette cérémonie, on jeune élève de l'Université de Lille dont l'avenir s'ouvrait brillant, le fils même du Recteur, M. Olivier Lyon, trouve le mort, au moment où, plein de vie, venant de Lille où il accomplissait son service militaire, il allait passer une journée de vacance à Paris chez son grand-père, l'illustre Berthelot.

A le suite de ce douloureux événement qui plongea dans le deuil le famille de l'honorable Recteur, celui-ci reçut une indemnité de 50.000 fr. Du l'argent, pour une vie humaine !

En souvenir de son regretté fils, du camarade aimé et estimé des élèves de l'Université, M. Lyon décide d'attribuer cette somme à le réalisation du rêve des Étudiants de l'Etat.

Il est intéressant à cette belle œuvre plusieurs amis personnels et de l'Université, et lui, le mettre vénéré des hiévrs, put leur apprendre, en mars 1905, qu'une somme de 115.000 francs était à leur disposition pour l'édification de le *Maison des Étudiants*. Tout peut, en ces quelques lignes, se résumer l'historique de cette fondation.

Au nom de M. Lyon, ajoutons ceux des autres généreux donateurs dont l'aide efficace a permis enfin de réaliser à bref délai l'œuvre rêvée.

Ce sont : MM. Léonard Desel, qui donne 40.000 fr. à son beau titre de « Bienfaiteur des Pauvres » pouvant aussi ajouter celui d'Ami des Étudiants » ; M. Ledien-Dupeix, président de la Société d'extraction universitaire, conjoint et libéral envers nos étudiants, 10.000 fr. ; M. Charles Richet, l'éminent professeur à la Faculté de Paris, 5.000 fr. ; M. Coquel, maire de Rosendael, 5.000 fr. ; enfin, le Conseil général du Nord qui vota une subvention de 5.000 fr. et l'Université qui abandonne à l'Union le vaste terrain attenant à la Faculté de Médecine et ayant coûté rue de Valmy.

« Les mots nous manquent, nous disait la jeune et actif président de l'U. Emile Reoust, en nous fournissant ces renseignements, pour remercier nos généreux bienfaiteurs, pour leur dire combien nous reconnaissances est profonde et combien notre émotion est vive.

« Toutefois, continue-t-il, soyez assuré que leur générosité sera toujours vivaces au cœur des Étudiants de Lille.

« Le meilleur moyen de prouver notre reconnaissance, ajoute notre aimable interlocuteur, était d'étudier l'édification d'une Maison des Étudiants typique, ni nous pensons avoir réussi. Le Comité s'en a à honneur de mener cette tâche à bien. Conscient qu'il travaillait pour l'avenir, il e appliqué tous ses efforts dans l'œuvre entreprise. Et dans l'accomplissement de cette « grande œuvre », termine M. Emile Reoust, M. le Recteur, qui ne ménage ni son temps ni ses peines lorsqu'il s'agit des intérêts des étudiants, nous e largement conseillé de ses conseils sages et expérimentés. Si, dans peu de jours, nous pouvons enfin franchir le seuil de le Maison qui hante les rêves de notre jeunesse, de la « Fondation Lyon », ce sera beaucoup grâce à notre vénéré Recteur. »

Abordant ensuite le question matérielle, M. Emile Reoust voulut bien nous fournir les renseignements suivants sur l'ensemble de la *Maison des Étudiants* :

Pour le construction de cet immeuble, une commission des travaux fut désignée, composée des généreux donateurs, des quatre doyens des Facultés, de M. Laboural, président, M. E. Reoust, alors vice président de l'U. Cette commission, présidée par M. le Recteur, fit choix d'une dizaine d'architectes, à qui elle posa des vues, des idées, leur demandant d'établir un projet. Ceux de MM. Delomer et A. Bibbon, parmi ceux nommés à la commission, furent retenus. Celui de M. Delomer fut enfin définitivement adopté et les travaux lui furent confiés.

Nous avons indiqué l'endroit où s'érige le propriété à des Étudiants de Lille. Commencés en août 1905, les travaux, rapidement poussés, seront terminés pour les vacances et l'inauguration officielle de le *Maison des Étudiants* aura très vraisemblablement lieu dans le courant du mois de novembre, date à laquelle l'Union quitterra les bureaux qu'elle occupe actuellement place Philippe-Lebon.

Cette inauguration officielle à laquelle seront invités non seulement les membres du gouvernement mais encore les représentants des Facultés de Paris, Nancy, de Belgique, d'Angleterre, du Portugal, de Hongrie, etc., etc., se fera en même temps que celles de la Bibliothèque Universitaire, du Lycée Fénelon (ex Jean-sans-Peur), et de Musée Minier, dû à M. Barrois de l'Institut.

A cette occasion, les Étudiants de l'Etat donneront une grande fête, qui sera, en mieux encore certainement, semblable à celle de 1895 dont nos concitoyens se souviennent.

Mais, revenons à la Maison proprement dite.

Le projet de M. Delomer, Recteur de le nouvelle église Saint-Saoveor, et qui est chargé d'édifier le Bibliothèque Universitaire, sédoire certainement tous les étudiants.

Construite sur le terrain qui longe, rue du Valmy, l'un des côtés de le Faculté de Médecine, la Maison des Étudiants sera une longueur de 27 mètres et sera on sous-sol et deux étages. Le façade est à le fois élégante et grandiose. Le rez-de-chaussée se compose d'en large vestibule (dans lequel sera érigée une sapeho statue de M. Deplechin, « l'Étudient », marbre de 3 mètres de haut), occupant une surface de 53 mètres carrés à gauche duquel se trouve la salle de lecture, à droite la loge du concierge et le garage des bicyclettes. Le vestibule précédant une spacieuse salle de travail de 148 mètres de superficie pouvant contenir environ 70 élèves. A droite et à gauche, deux escaliers et dans le fond un escalier d'honneur menant au fer étage.

Là, on arrive à une magnifique salle de fêtes ayant une superficie de 226 mètres carrés et pouvant contenir, sans compter les places des galeries, 700 personnes environ. A droite et à gauche se trouvent les salles de billard et un buffet. Le tout est éclairé par une verrière et deux vitraux de forme ogivale, de 15 mètres. Quatre salles moyennes pour les étudiants répartis par Facultés, et qui deviendront, suivant les besoins, des loges, seront placées au fond de le grande salle, sur le devant de laquelle seront aménagées à droite une salle des anciens étudiants et, à gauche, une salle du comité.

Au sous-sol, il y aura une salle d'escrime et d'exercices physiques d'une superficie de 172 mètres carrés à laquelle on abootire par trois escaliers, dont deux vaseoit de vestibule. Sous celui-ci se trouveront une salle de douches, un bar avec office, une cave, etc., etc. Ajoutons que la décoration intérieure a été confiée à MM. Andrée et Georges Dilly, de Lille.

Les étudiants voulaient acheter une modeste maison, et c'est un véritable palais qu'on leur a construit. Aussi, les étudiants Lillois, dont l'Union est de plus en plus prospère, pouvant-ils adresser de sincères remerciements aux généreux donateurs qui leur ont permis de réaliser, d'une façon grandiose, le rêve de leurs aînés.

Les anciens comités, le comité actuel, composé de MM. Emile Reoust, président ; Debreuille et Gosselin, vice-présidents ; Julien, secrétaire général ; Malaisieux, trésorier, et Andrée, bibliothécaire général, ont vaillamment lutté pour maintenir leur belle Union, et aboutir enfin au projet depuis si longtemps caressé. Cette lutte, à laquelle M. Lyon, le Recteur, e apporté se hauts patronage, leur portrest aujourd'hui de récolter le moisson magnifique qu'ils ont semée.

Félicitons donc les Étudiants de l'Etat, anciens et nouveaux, et terminons en espérant qu'aboutissent les démarches entreprises auprès de l'Etat et du Conseil général le Pas-de-Calais pour obtenir des subventions, afin que notre chère Université devienne de plus en plus prospère.

L. B.

COFFRES-FORTS GRUSON

21, Rue Royale, LILLE

— SEUL DÉPOSITAIRE — 9.875

LA FIANCÉE du Condamné

PAR

HENRI DEMESSE

— Un témoin ? demanda Maxime. Quel témoin ?

— Matapan... fit le juge.

— Matapan ! fit le docteur... Mais c'est lui qui fait d'abord accusé du crime, il me semblait... C'est lui qui s'est introduit chez M. de Hartlng pour voler... et qui, pourquoi sans doute pour l'infortuné baron, a tué pour ne pas être pris.

— C'est faux ! dit M. de Croe... Par un hasard extraordinaire... toujours le hasard !... Matapan c'est introduit dans l'appartement du baron pour le voler, cela est vrai ; mais au moment où, le vol commis, le cambriolage allait finir, chargé de son butin, il entendit du bruit et, de crainte d'être surpris, il s'arrêta... Il se cacha derrière un rideau... Il vous vit entrer alors dans le cabinet du baron.

— Haussez les épaules.

— Alors, monsieur, dit-il... c'est cela la chose la plus misérable dont les révélations sont suffisamment intéressées, même pour les moins clairvoyants, que je suis accusé ?... Mais ce n'est pas sérieux, monsieur... En vérité, je l'avais entendu dire ; mais j'en fais aujourd'hui l'expérience à mes dépens, — la justice est boiteuse.

M. de Croe comprit qu'il fallait agir de ruse. Il résolut de tendre un piège au docteur Maxime.

Souvent dans sa carrière déjà longue, le magistrat avait vu réussir le moyen qu'il allait employer.

— Mais savez-vous, dit-il, quel est le point principal sur lequel repose l'accusation ?

— Non, répondit Maxime.

Le magistrat se fit sondain très bienveillant, conséquence de la tactique qu'il devait mettre en œuvre.

— Ecoutez, dit-il, écoutez !... Il se peut, en effet, que vous soyez une victime du hasard !... En effet, les preuves accumulées contre vous, si accablantes qu'elles soient, peuvent n'être après tout qu'un étrange concours de circonstances... Aidez-moi donc, je vous en prie, à faire éclater votre innocence, en répondant avec le plus entière sincérité aux différentes questions qu'il me reste à vous adresser encore.

Maxime eut peine à cacher le joie qu'il éprouva en entendant le juge formuler cette déclaration.

— Ainsi, pensa-t-il, j'ai convaincu cet homme.

Immédiatement, il se dit qu'il avait en tort de tuer le magistrat comme il l'avait fait d'abord, lorsqu'il avait constaté son babiteté.

— Je ne demande pas mieux que de vous aider, monsieur, répondit-il... Je vous remercie de votre bienveillance, mais comment puis-je vous aider ?

— Je vous l'ai dit, répliqua M. de Croe, il est un point principal sur lequel repose l'accusation formée contre vous ?... C'est ce qu'il importe d'éclairer.

— Lequel ? demanda Maxime.

— M. de Hartlng, par testament, dit le magistrat sans cesser d'observer attentivement le docteur... avait donné toute se fortune à votre mère ; mais pour des raisons inconnues, il avait écrit il y a peu de temps un second testament par lequel le premier se trouvait annulé... Or, nous savons que en second testament établissait une personne étrangère comme légataire universel de M. de Hartlng.

— J'ignorais ce détail, répondit le docteur. Eh bien ?...

— Eh bien ! poursuivit le juge d'instruction. Ce testament a disparu... On vous accuse de l'avoir pris... En effet, ce testament déshéritait votre mère... Vous aviez à le faire disparaître au intérêt capital...

— Je vous atteste, monsieur, dit Maxime, que je n'ai pas fait disparaître ce testament... J'ignorais, je vous le répète, qu'il eût été écrit. Mais j'y songe, si cette pièce se trouvait dans l'appartement du baron... n'a-t-elle pas été dérobée par Matapan, en même temps que les valeurs volées par ce misérable ?...

— Non, répondit M. de Croe, non... Nous avons retrouvé les valeurs volées par Matapan ; mais non le testament... Matapan affirme, d'ailleurs, n'avoir pas pris cette pièce. Ah ! si nous mettions la main sur ce papier important, l'accusation qui pèse sur vous ne reposerait plus que sur des vraisemblances : alors je vous relâcherais en liberté.

Un éclair brilla dans les yeux de Maxime Colutet.

Ainsi le magistrat le ferait remettre en liberté, et l'on retrouvait le testament du baron !

— Mais il faut chercher cette pièce, monsieur, dit-il. On la retrouvera ; je vous jure que je ne l'ai pas prise ! Matapan, à coup sûr, l'a cachée... Il faut faire de nouvelles recherches.

M. de Croe avait amené l'accusé au point où il voulait le voir. Il ce disposa à lui porter le coup qu'il avait si adroitement préparé. Il recommanda d'abord tout bas à son greffier d'être très attentif.

— Malheureusement, dit-il, oui, bien malheureusement pour vous, monsieur... Il est acquis à la justice que les valeurs dérobées par Matapan se trouvaient enfermées dans un meuble, et le testament dans un autre... Or, le meuble qui contenait les valeurs a sent été ouvert par Matapan... L'autre a été retrouvé fermé ; mais il ne contenait plus le testament, ce qui prouve qu'une autre personne a dérobé cette pièce et que, plus prudent que Matapan, cette personne a refermé le meuble... après avoir pris le testament...

Maxime écoutait ces détails avec une attention si grande que, comme l'avait prévu M. de Croe, tout occupé qu'il était d'aider le juge à retrouver cette pièce de laquelle dépendait sa liberté, il ne ce tut plus sur ses gardes avec autant de prudence.

— Mais, demande-t-il... dans quel meuble le testament était-il donc enfermé ?

M. de Croe répondit :

— Dans le meuble qui se trouve en face du bureau de M. Hartlng.

Maxime réfléchit un instant.

Il ce souvient qu'il avait remarqué le nuit de l'assassinat, et non sans surprise, que ce meuble était ouvert.

Alors tout joyeux il s'écria :

— Mais Matapan a menti, monsieur, dit-il d'une voix vibrente. C'est lui qui a prie le testament et refermé ce meuble. J'en suis bien sûr. Ce meuble était ouvert quand j'ai pénétré dans l'appartement du baron de Hartlng.

Tout ensemble l'assassin comprit qu'il avait donné dans un piège.

M. de Croe se leva frémissant.

— Vous venez d'avouer votre crime, monsieur ! dit-il. Vous venez d'avouer que vous avez pénétré dans l'appartement du baron pendant la nuit du crime !... C'est tout ce que je voulais savoir.

Une fois encore, le juge avait réussi par ce moyen et simple qui consiste à connaître le vrai en pleidant le faux.

Maxime comprit qu'il avait été la dupe de l'habile magistrat.

— Je nie encore une fois, monsieur... dit-il.

— Reconduisez l'accusé, fit M. de Croe satisfait. L'interrogatoire est clos !

XVIII

La voiture de sir James Nortley s'arrêta dans l'une des rues les plus populeuses de Londres, dans White Chapel, devant une maison de sinistre apparence.

Le protecteur de Jeanita descendit de son équipage qu'il renvoya.

Sir James pénétra dans une allée infecte, long boyau obscurci à une cour étroite, serrée entre quatre murs suintant d'humidité, car jamais le soleil ne pénétrait là.

Puis, tournant à gauche, il ce trouva en face d'un escalier en colimaçon qu'il monta jusqu'au troisième étage. Il e'arrêta devant une porte basse, qu'il ouvrit avec une clef qu'il avait prise dans sa poche. Il pénétra dans une petite pièce mal éclairée et passe dans une autre plus grande, confortablement meublée.

Les rideaux qui défendaient les fenêtres étaient hermétiquement clos.

Cette pièce était éclairée par deux lampes à pétrole.

Au milieu, il y avait une table couverte d'un tapis vert et chargée de livres, de papiers.

Deux hommes étaient assis à chaque bout de la table.

Une place entre eux était vacante.

Sir James Nortley vint s'y asseoir.

(A suivre)

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ